



BNP PARIBAS

— VOS REPRÉSENTANTS



LE GUIDE DE LA MOBILITÉ

Pour être acteur de sa mobilité

RÉGION PARIS

LES PRINCIPALES QUESTIONS À SE POSER, À POSER

Puis je bénéficier d'un accompagnement financier à la mobilité ?

Si vous répondez à une annonce dans My Mobility, pensez bien à regarder si l'annonce est « avec accompagnement ».

Si, malgré cela, on vous répond que vous ne pouvez pas en bénéficier parce que c'est vous qui avez cliqué, il convient de rappeler que vous avez répondu à une annonce avec accompagnement destinée à pourvoir un besoin de l'entreprise.

A quel régime de variable est soumis ce nouveau poste ?

MOTIV, bonus annuel, variable historique...

ATTENTION : Si vous bénéficiez jusque-là d'une garantie (MOTIV ou TOP'UP* par exemple), cette garantie prendra fin dès la prise de votre nouveau poste. D'où l'importance de connaître ce nouveau régime de variable et surtout, son montant mini/maxi/moyen.

LA MOBILITÉ ?



Le poste est-il à 39h ? Vais-je perdre des jours de RTT ?

Votre rythme de travail impacte logiquement votre nombre de RTT annuel.

ATTENTION : Si vous êtes cadre au forfait dans une structure à 39h et que vous êtes sur le point de prendre un poste dans une agence à 37h ou 35h30, vous perdrez des RTT et votre prime de forfait (suite à la dénonciation du forfait jour signée par le SNB CFE/CGC en décembre 2020...). Double peine !

Le poste est-il éligible au télétravail ?

Si oui, renseignez-vous sur les formules possibles.

Quel est le rythme de travail ?

Lundi au vendredi ? Mardi au samedi ? Quels horaires ? Attention aux fermetures « tardives » de certaines agences qui demanderont peut-être une réorganisation de votre vie personnelle.

Quelle est la durée du poste et quelles sont les perspectives de sortie ?



Pascale BERGER

06 99 90 36 05

Sébastien BOST

06 99 90 36 53

Stefan DESBOURDES

06 68 24 35 41

Sylvie RECHARD

Marie-Rose MICHINEAU

06 67 13 42 74

Vincent RENAU

06 65 68 97 99

Nicolas GUINAMANT

07 62 36 28 83

Patricia LEROY

FOCUS ARGENT

En cas de mutation d'un poste MOTIV' vers un autre poste MOTIV'

Vous êtes muté entre le début du quadrimestre et la fin du 3^{ème} mois du quadrimestre

Vous prenez la grille MOTIV' du nouveau métier. MOTIV' retient le montant le plus intéressant entre 100% du nouveau montant métier et celui calculé sur la base des performances réelle du salarié.

Vous êtes muté pendant le 4^{ème} mois du quadrimestre

Vous gardez la grille MOTIV' de votre ancien métier sur ce quadrimestre et la grille de votre nouveau métier sur le quadrimestre suivant. MOTIV' du Q = performance réelle. MOTIV' Q+1 = retient le montant le plus intéressant entre 100% du nouveau montant métier et celui calculé sur la base des performances réelles du salarié sur le quadrimestre Q+1.

Les éléments déclencheurs d'une mutation dans MOTIV'

C'est la validation finale de l'imprimé de mobilité dans les bases RH qui déclenche la mutation dans MOTIV'. La mise à jour de MOTIV' s'effectue le 3^{ème} jour ouvré de chaque mois.

EXEMPLE

MAI

15 mai
Prise du nouveau
poste effective

JUIN

7 juin
validation finale
imprimé mobilité
par le collaborateur

JUILLET

3^º jour ouvré
Prise en compte du
nouveau poste
dans MOTIV'

En cas de passage de MOTIV' au bonus

Vous sortez d'un métier soumis au régime de MOTIV' pour aller vers un métier soumis au régime de bonus. L'entreprise a établi des règles.

Si la mobilité est liée à des difficultés sur votre mission

Pas de top up* ni d'intégration

Si la mobilité est liée à la suppression de votre poste

Prime de spécialité =
montant de votre réf MOTIV' - montant de bonus

Si la mobilité est liée au développement de nouvelles compétences

Top up* et/ou consolidation de tout ou partie dans le fixe

C'est quoi le top'up ?

Prime annuelle versée en même temps que le bonus basée sur la différence entre l'ancienne référence Motiv' et le nouveau montant de référence (bonus). Prime versée sur toute la durée du poste.

Le TOP'UP sert à compenser la différence entre la référence métier MOTIV' et le BONUS de référence du poste « cible » lorsque celui-ci est inférieur.

Le salarié doit avoir des MOTIV' annuelles supérieures ou égales à sa référence métier pour prétendre au TOP'UP.

Ce TOP'UP peut faire l'objet d'une intégration partielle ou totale à la rémunération fixe.



Dans tous les cas, prenez des notes lors de l'entretien RH sur les conditions de mobilité et assurez-vous que toutes les conditions négociées figurent bien ensuite sur l'imprimé de mobilité.

Vérifiez également que l'imprimé de mobilité vous soit bien adressé le plus en amont possible de votre prise de poste, que vous ayez le temps de le vérifier, ou de le faire modifier avant votre prise effective de poste.

Rappel, nous vous conseillons de signer votre imprimé de mobilité avant de vous présenter sur votre futur lieu d'affectation.

A la mise en place de ma mobilité, mes interlocuteurs privilégiés sont mon gestionnaire individuel et vos élus Cfdt.

LES DIFFERENTS TYPE DE MOBILITÉ

« Les paroles s'envolent,
les écrits restent »

Les évaluations professionnelles sont un des moments propices pour parler de mobilité tant géographique que fonctionnelle.

Vos élus CFDT vous invitent à exprimer vos souhaits dans vos évaluations à travers un commentaire.

ABOUT ME
(group.echonet)

LES FORMULES SANS DÉMÉNAGEMENT

Mobilité rapprochée

Dans cette formule, je poursuis mon évolution de carrière localement. Je réponds à une offre éligible à un accompagnement mais **je ne déménage pas** (sauf option).

[\[En savoir plus\]](#)



Fréquence Hebdo

Je peux bénéficier de ce dispositif dès lors qu'à l'initiative de la banque, une mission professionnelle au sein de la SA implique **un éloignement de mon domicile supérieur à 50 Km aller ou retour** et que cette distance ne peut être parcourue dans un **temps inférieur à 1h30** (transports en commun ou véhicule si transports en commun non facilement accessibles). Je peux alors décider de me loger dans un studio ou un F2 de 40m2 sans bouger ma cellule familiale, et regagner le week-end mon domicile familial.

Cet éloignement ne doit pas générer un temps de transport aller supérieur à 3heures en train (ou en voiture uniquement en l'absence de trajet SNCF).

Le trajet en avion est exclu.

[\[En savoir plus\]](#)

Mobilité opportunité

Pour prendre mon nouveau poste, **je choisis de déménager avec ma famille** sans pour autant m'inscrire dans une perspective de mobilité récurrente.

Je peux bénéficier de ce dispositif dès lors qu'à l'initiative de la banque, une mobilité professionnelle au sein de la SA implique **un éloignement de mon domicile actuel supérieur à 50 Km aller ou retour** et que cette distance ne peut être parcourue dans **un temps inférieur à 1h30** (transports en commun ou véhicule si transports en commun non facilement accessibles).

[\[En savoir plus\]](#)

Mobilité France

Cette formule avec déménagement me concerne si **je choisis de m'inscrire dans une perspective de mobilité récurrente** pour répondre aux besoins de la banque.

Je peux bénéficier de ce dispositif :

- si la distance entre mon ancien domicile et ma nouvelle affectation est supérieure à 50Km aller ou retour et que cette distance ne peut être parcourue dans un temps inférieur à 1h30 (transports en commun ou véhicule si transports en commun non facilement accessibles) ;

- si je suis niveau H et au-delà (ou si j'accède au niveau H dans le poste)

- Au sein de BCEF, si je m'engage à une mobilité sur au moins 7 des 10 régions

[\[En savoir plus\]](#)

**Pour en savoir +
sur la mobilité,
rendez vous sur
la page
Echonet dédiée**

LES FORMULES AVEC DÉMÉNAGEMENT



Cfdt:

BANQUES
ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AÏR POUR TOUS